

LOCATION

Commune déléguée de Meigné-le-Vicomte

SALLE DES FÊTES

25, rue des Sports- MEIGNE LE VICOMTE

locataire :

Capacité : entre 150 et 200 personnes

mairie.meignelevicomte@noyant-villages.fr / 02.41.89.58.28. date de location :

Fiche détaillée de la salle des fêtes de Meigné le Vicomte

MEIGNE			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE			50 €	120 €
	HORS COMMUNE			188 €	282 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	20 €	50 €	1ère manifestation gratuite puis 70€
		But non lucratif	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	HORS COMMUNE	But lucratif	50 €	100 €	120 €
		But non lucratif	50 €	100 €	120 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE ET HORS COMMUNE		20 €	40 €	60 €

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit ☐ À titre onéreux Coût de la location de la salle : €

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Meigné-le-Vicomte, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Raymond LASCAUD
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

